

Arrondissement de COMPIEGNE

Commune de **BUSSY**

Date de convocation : 24 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 9

Nombre de présents : 9

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 9

Date d'affichage :

**Procès-Verbal
Du registre des délibérations du conseil municipal**

Séance ordinaire du **27 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de **BUSSY**, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Pascal DOLLÉ**, Maire, en session ordinaire.

Présents : **P. DOLLE, I. NOE, C. DESACHY, C.NOE, L. TROUSSELLE, J. J BLONDELLE, C. PERSONNE, G. LEHOUX, J.L CODRON**

Absents représentés :

Absent :

Secrétaire de séance : **Jean-Jacques BLONDELLE**

Le Président déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2023

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et adopté à l'unanimité des membres présents.

CHANGEMENT DE TITULAIRE COMMISSION APPEL D'OFFRES

Nous devons désigner un nouveau titulaire pour remplacer Monsieur Jean COMMERE, Adjoint démissionnaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner Madame Isabelle NOÉ, 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de BUSSY.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU CIMETIERE DE BUSSY

Le Conseil Municipal unanime après en avoir délibéré approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de réhabilitation et extension du cimetière de BUSSY. L'entreprise retenue est :

- Entreprise DEGAUCHY SA : 152 976.00 € HT

Le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à signer ce marché.

DEMANDE DE SUBVENTION « RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux c'est-à-dire la rénovation de l'éclairage intérieur. Le montant du devis s'élève à 2 124.00 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 39 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION « RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX » AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal unanime sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux c'est-à-dire la rénovation de l'éclairage intérieur. Le montant du devis s'élève à 2 124.00 € HT. Ces travaux seront financés par ladite subvention au taux de 40 % du montant HT des travaux et les fonds libres de la commune.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SPA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois années consécutives.

AVIS SUR L'EXTENSION SANS CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT DE STOCKAGE, DÉPOLLUTION DE VEHICULES HORS D'USAGE (VHU) SUR LE TERRITOIRE DE BUSSY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité donne un avis favorable pour l'extension sans construction d'un établissement de stockage, dépollution de véhicules hors d'usage (VHU) sur le territoire de BUSSY.

CONTRAT DE LOCATION DE TERRAIN NU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location de terrain nu pour la parcelle AI 164 d'une surface de 1842 m² avec Monsieur HURRIER David.

SOUSCRIPTION D'UN PRÊT MOYEN TERME

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des projets de réhabilitation et extension du cimetière de BUSSY ainsi que la reprise technique des concessions à l'état d'abandon. Il expose que ces projets comportent l'exécution de travaux dont il soumet les mémoires justificatifs au Conseil et dont le montant du reste à charge pour ces travaux pour la commune sera de 72 556.91 €.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve les projets qui lui sont présentés ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- **Montant : 80 000 Euros**
- **Durée : 10 ans**
- **Taux fixe : 4.33 %**
- **Périodicité : Annuelle**
- **Échéances Constantes : Amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs**
- **Frais de dossier : 160.00 €**

La Commune de BUSSY s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de BUSSY s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 5 000.00 €
012	6413				Personnel non titulaire	5 000.00 €
21	21534	ONA			Réseaux d'électrification	- 5 000.00 €
Total						5 000.00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	ONA			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 5 000.00
Total						- 5 000.00

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'une proposition de rendez vous pour définir les zones d'implantation d'éoliennes a été demandé, le conseil municipal est contre l'implantation d'éoliennes sur la commune.
- Que 3 poteaux télécom vont être changés courant décembre-janvier suite à la tempête.
- Que le reste des illuminations de Noël sera installé par la SICAE.
- Que la salle de rencontre a été repeinte et que nous avons reçu l'armoire positive pour la cuisine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45 et ont signé les membres présents

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

**Le Maire,
Pascal DOLLÉ**